

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 3 Mars 1836.

Comptabilité générale.

2<sup>me</sup> Bureau.

Monsieur, D'après les renseignements que vous m'avez donnés par votre lettre du 2. Février dernier, en réponse à la dépêche de mon prédécesseur, en date du 19. Janvier dernier, je viens de faire mettre à la disposition de M<sup>r</sup>. Sigalon, une somme de 4,000<sup>fr.</sup> destinée à rembourser l'Académie de l'avance de pareille somme qu'elle avait faite à cet artiste. Je vous prie de m'informer de ce remboursement, aussitôt qu'il aura été effectué.

J'aurai égard à l'invitation que vous m'avez adressée de vous faire donner avis de l'ordonneaux qui seront expédiés pour le compte de l'Académie, à fin et mesure de leur délivrance.

Je vous adresse ci-joint le compte approuvé par mon Prédécesseur des recettes et dépenses de l'Académie de France à Rome, pour l'année 1834.

Vous remarquerez que l'Académie était en débét au 31. Dec<sup>bre</sup> 1834 d'une somme de 21,383<sup>fr.</sup> 81<sup>cs</sup> envers le banquier Corlonia. Cette dette, si elle s'accroissait, chaque année, finirait par compromettre gravement le sort de cette Académie; j'appelle toute votre attention sur cet état de choses, au quel

M<sup>r</sup>. Ingres, Directeur de l'Académie Royale de France à Rome.